

Syndicat National des Journalistes

Hebdomadaires et périodiques régionaux (FPPR)

Au 01 février 2011

Augmentation : 1,50%
Valeur du point : 11,74 €

Fonctions	Coef.	Salaire
Rédacteur en chef	190	2 230,60 €
Rédacteur en chef adjoint	175	2 054,50 €
Secrétaire général de la rédaction Chef d'édition	150	1 761,00 €
Journaliste polyvalent 3ème échelon Chef de service ou d'agence	145	1 702,30 €
Secrétaire de rédaction multimédia 2ème échelon Premier secrétaire de rédaction	140	1 643,60 €
Secrétaire de rédaction 2ème échelon Rédacteur détaché Journaliste polyvalent 2ème échelon	135	1 584,90 €
Reporter photo 2ème échelon Secrétaire de rédaction multimédia 1er échelon	130	1 526,20 €
Journaliste polyvalent 1er échelon Secrétaire de rédaction 1er échelon	125	1 467,50 €
Reporter photo 1er échelon *	120	1 408,80 €
Stagiaires		
du 13 au 24ème mois *	115	1 350,10 €
du 1er au 12ème mois *	112	1 314,88 €

Les salaires ci-dessus sont majorés, le cas échéant, de la façon suivante :

- Pour tenir compte du tirage : au dessus de 20 000 exemplaires, + 10 %
- Pour tenir compte de la périodicité :
 - * bi-hebdo, + 10 %
 - * tri-hebdo, + 15 %

Le Salaire Minimum Professionnel Garanti (SMPG) étant de 1433,28 (en 2011) **le salaire réel des coefficients 112, 115 et 120 ne peut y être inférieur.**

Indemnité appareil photographique personnel : 38,11 €

N.B. : Les augmentations au titre des indices portent sur les salaires réels.